



Lac-Etchemin

**Demande de dérogation mineure  
Avis public de consultation**

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2025-173 :

**Nature et effets :** Cette demande a pour effet de permettre le lotissement d'un terrain résidentiel en deux terrains de largeur de ligne avant de 13,30 mètres et de 15,66 mètres pour des lots partiellement desservis lorsque la norme, à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement numéro 63-2006, demande de respecter une largeur de la ligne avant minimale de 25 mètres.

**Identification du site concerné :** Sur le lot numéro 3 601 369, situé au 322, rue Bouchard, zone 62-H, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance régulière du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 11<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin, le 11<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**